

## Quels sont les avantages ?

### POURQUOI UTILISER CE SYSTÈME ?

#### DES PROCÉDURES + RIGOUREUSES

Les heures d'arrivée et de départ sont enregistrées automatiquement lors des appels téléphoniques.

#### DES PROCÉDURES + SIMPLES ET + FIABLES

Le nouveau système de télégestion met à la disposition des prestataires de services d'aide à domicile deux numéros verts pour assurer un taux d'enregistrement à 99,99%.

L'enregistrement automatique des heures simplifie la gestion administrative du service d'aide et d'accompagnement à domicile qui ne saisit plus les feuilles d'heures. Le traitement est ainsi plus rapide.

#### GRATUITÉ DES APPELS

Les coûts des appels sont entièrement pris en charge par le Département et donc totalement gratuits pour vous.



### Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Le service aide sociale générale  
Département de l'Aude  
Allée Raymond-Courrière  
11855 Carcassonne

 **04 68 11 69 23**

Le Département de l'Aude  
simplifie la vie des services  
d'aide à domicile avec  
**LA TÉLÉGESTION**





# UN NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉGESTION

Pour plus d'efficacité et pour simplifier les démarches quotidiennes des services d'aide à domicile, le Département de l'Aude met aujourd'hui en place un nouveau dispositif de **TÉLÉGESTION**.

Désormais, lorsque le prestataire intervient à votre domicile, le nouveau système enregistre en temps réel ses appels à chacune de ses visites.



**SIMPLE  
RAPIDE  
SÛR**

Ce nouveau fonctionnement s'applique à tous les services d'aide et d'accompagnement à domicile de l'Aude.



*Le Département de l'Aude vous accompagne*

## Mode d'emploi

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

#### *Une procédure simplifiée*



A l'arrivée et au départ de l'aide à domicile, le prestataire doit signaler son arrivée et son départ en appelant depuis votre téléphone fixe le numéro dédié.



**Rassurez-vous, ces appels sont totalement gratuits !**

- 1** La mise en place de la télégestion est automatique et ne nécessite aucun matériel supplémentaire, aucune démarche commerciale ni aucune manipulation de votre part.
- 2** Depuis votre téléphone fixe, l'aide à domicile effectue tout au long du mois ses appels au NUMÉRO VERT **GRATUIT** de télégestion lors de ses arrivées et de ses départs.
- 3** En fin de mois, le Département paie directement le service d'aide et d'accompagnement à domicile pour les heures effectuées chez vous (dans la limite de votre plan d'aide).
- 4** Comme auparavant, vous réglez votre éventuelle participation au plan d'aide à réception de la facture de votre service d'aide.

Chaque intervenant possède un code personnel afin de sécuriser la procédure.

